

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210929-HJSCSG20211071-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>2</td> <td>10</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	2	10	3	Date et lieu de la séance MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 Salle des fêtes de l'Essard Villard Saint-Sauveur			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	34	2	10	3											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Guy Manzoni (suppléant de Annie Mayet), Christian Rochet, Pascal Bonin, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Philippe Lutic, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean Ecuyer, Michael Jacquenod

ABSENTS : Toukham Hatmanichanh, Nathalie Ambrozio, Joëlle Guy

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Claire Cornot, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Emilia Brûlé donne pouvoir à Jean-François Miny, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Roland Frezier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Céline Desbarres, Frédéric Poncet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Olivier Brocard donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 34 présents et 10 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 29 septembre 2021, datée du 23 septembre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°10/7-1

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

URBANISME : Droit de préemption urbain sur le territoire intercommunal

Vu la loi n°2014-366, du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « A.L.U.R. »,

Vu la Loi n°85-729 du 18 juillet 1985, relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement et notamment son article 6, créant un droit de préemption urbain,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-17 et suivants et L5214-16 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L211-1, L211-2 et suivants,

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales indiquant notamment que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut, par délégation de son organe délibérant, être chargé d'exercer, au nom de l'établissement, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme »,

Vu la prise de compétence au 1^{er} Juillet 2021 en matière de PLU,

La communauté de communes est devenue compétente en matière de Plan local d'urbanisme (PLU) au 01.07.2021. Conformément aux dispositions de l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, cette modification des statuts emporte de plein droit la compétence de celle-ci en matière de droit de préemption urbain (DPU). Le transfert de plein droit du DPU aux EPCI à fiscalité propre compétents a pour conséquence le pouvoir d'instituer et le pouvoir d'exercer le DPU,

L'EPIC est désormais titulaire du DPU en lieu et place des communes membres,

Le transfert de plein droit du DPU reste limité pour l'EPCI à l'exercice de ses compétences. Le code de l'urbanisme permet de redéléguer une partie du DPU aux communes, aux organismes compétents (logements, EPF, ...). Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones futures d'urbanisation AU de l'ensemble des PLU approuvés ainsi que sur les périmètres constructibles des cartes communales et ce sur toutes les communes de notre communauté de communes.
- **ACTE** qu'il sera désormais précisé dans les certificats d'urbanisme que le titulaire du DPU est la CCHJSC,
- **PRECISE** que dans le cas où la commune et la communauté de communes souhaitent préempter le même bien, la négociation devra se faire en respectant la volonté communale,
- **RAPPELLE** que le délai d'instruction des déclarations d'intention d'aliéner est de 2 mois, aussi il est proposé de retenir le délai de 7 jours pour les communes afin qu'elles transmettent à la Communauté de communes toute DIA déposée en mairie ;
- **DECIDE** d'ouvrir à la Communauté de communes un registre sur lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption, ainsi que l'affectation définitive de ces biens. Ce registre sera mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme,
- **AUTORISE** le Président à examiner, à exercer en tant que de besoin, le droit de préemption urbain, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ou en son absence, à l'un des vice-présidents bénéficiant de la délégation de signature et signer l'ensemble des déclarations d'aliéner qui nous sont transmises. A ce titre, il pourra préempter le bien pour le compte de la communauté de communes si celui-ci entre dans le champ des compétences intercommunales et présente un intérêt pour la collectivité, rétrocéder ce droit à la commune si celle-ci en exprime le souhait et que le projet entre dans le champ de ses compétences ou à tout autre organisme habilité (bailleurs sociaux ou l'EPF) si celui-ci en exprime le souhait et que le projet entre dans le champ de ses compétences, rejeter ce droit lorsque le bien ne présente aucun intérêt spécifique pour les collectivités et organismes concernés.

Cette délibération sera adressée à titre d'information, conformément à l'article R211-3 du code de l'urbanisme :

- Au Sous-Préfet de l'arrondissement
- Au Directeur Départemental des Territoires,
- Au Directeur Départemental des finances publiques,
- Au Conseil Supérieur du Notariat,
- À la Chambre départementale des Notaires, barreaux constitués auprès du tribunal de Grande Instance et au greffe.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210929-HJSCSG20211081C-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>2</td> <td>10</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	2	10	3	Date et lieu de la séance MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 Salle des fêtes de l'Essard Villard Saint-Sauveur			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	34	2	10	3											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Guy Manzoni (suppléant de Annie Mayet), Christian Rochet, Pascal Bonin, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Philippe Lutic, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean Ecuyer, Michael Jacquenod

ABSENTS : Toukkham Hatmanichanh, Nathalie Ambrozio, Joëlle Guy

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Claire Cornot, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Emilia Brûlé donne pouvoir à Jean-François Miny, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Roland Frezier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Céline Desbarres, Frédéric Poncet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Olivier Brocard donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 34 présents et 10 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 29 septembre 2021, datée du 23 septembre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°10/8-1

ENVIRONNEMENT / SPANC

Compétences eau et assainissement : examen de la proposition du SIDEC

Vu la loi du 07 Août 2015 dite loi « NOTRe » prévoyant le transfert obligatoire, aux communautés de communes, des compétences Eau et Assainissement,

Vu la loi du 03 Août 2018 n°2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux intercommunalités et permettant aux communes membres de s'opposer à ce transfert au 1^{er} Janvier 2020 dans la mesure où, au moins 25 % des communes membres, représentant au moins 20 % de la population totale, rendent exécutoire une délibération allant dans ce sens avant le 1^{er} Juillet 2019,

Vu le souhait des communes d'avancer dans la connaissance de l'état des installations et des modalités d'exercice.

Vu la proposition du SIDEC d'un montant de 30 688 €,

Considérant qu'une subvention de l'Agence de l'Eau peut être sollicitée à hauteur de 40%,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la proposition du SIDEC pour un montant de 30 688 €,
- **SOLLICITE** l'Agence de l'Eau pour un accompagnement financier de cette étude de prise de compétences au taux maximum,

- **APPROUVE** la clé de répartition proposé à la population,
- **APPROUVE** la modification des attributions de compensation pour 2022 proposée ci-dessous :

COMMUNES	Population totale	Somme due par la commune	Pour mémoire AC 2021	AC 2022
Avignon-lès-Saint-Claude	391	344,19	550,03 €	205,84 €
Bellecombe	71	62,50	1 872,19 €	1 809,69 €
Les Bouchoux	322	283,45	-10 588,08 €	-10 871,53 €
Chassal-Molinges	1152	1014,08	249 441,12 €	248 427,04 €
Choux	128	112,68	-2 805,60 €	-2 918,28 €
Coiserette	56	49,30	3 086,70 €	3 037,40 €
Coteaux du Lizon	2424	2133,80	201 587,59 €	199 453,79 €
Coyrière	65	57,22	2 063,35 €	2 006,13 €
Lajoux	286	251,76	1 806,29 €	1 554,53 €
Larrivoire	104	91,55	-2 793,90 €	-2 885,45 €
Lavans-lès-Saint-Claude	2485	2187,49	431 401,99 €	429 214,50 €
Leschères	212	186,62	3 039,37 €	2 852,75 €
Les Moussières	168	147,89	1 201,09 €	1 053,20 €
La Pesse	344	302,82	51 116,17 €	50 813,35 €
Ravilloles	477	419,89	6 341,12 €	5 921,23 €
La Rixouse	201	176,94	-642,76 €	-819,70 €
Rogna	234	205,99	-4 343,24 €	-4 549,23 €
Saint-Claude	9345	8226,21	3 151 358,06 €	3 143 131,85 €
Septmoncel les Molunes	838	737,67	45 875,47 €	45 137,80 €
Villard-Saint-Sauveur	634	558,10	47 653,64 €	47 095,54 €
Viry	959	844,19	63 053,45 €	62 209,26 €
Vulvoz	21	18,49	-697,79 €	-716,28 €
TOTAL	20917	18412,80		

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210929-HJSC202110101-DE										
	<table border="1"> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>2</td> <td>10</td> <td>3</td> </tr> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	2	10	3	Date et lieu de la séance MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 Salle des fêtes de l'Essard Villard Saint-Sauveur				
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents												
49	34	2	10	3												
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire																

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Guy Manzoni (suppléant de Annie Mayet), Christian Rochet, Pascal Bonin, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Philippe Lutic, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean Ecuyer, Michael Jacquenod

ABSENTS : Toukham Hatmanichanh, Nathalie Ambrozio, Joëlle Guy

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Claire Cornot, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Emilia Brûlé donne pouvoir à Jean-François Miny, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Roland Frezier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Céline Desbarres, Frédéric Poncet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Olivier Brocard donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 34 présents et 10 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 29 septembre 2021, datée du 23 septembre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°10/10-1

TOURISME

ASF : labellisation Ville et métiers d'art

Une réflexion est actuellement menée pour donner de l'ampleur aux actions engagées par l'atelier des savoir-faire et ce, sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes en structurant une démarche globale sur la valorisation et la transmission des savoir-faire du territoire. L'objectif est d'inscrire la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude en véritable « Territoire d'artisanat ».

Placés au carrefour de l'économie et de la culture, les métiers d'artisanat d'art constituent une niche au cœur de l'identité d'un territoire, des savoir-faire ancestraux et du patrimoine.

L'association « Ville et métiers d'art » regroupe des collectivités (villes, communauté de communes, communauté d'agglomération) qui oeuvrent à la valorisation et la promotion de l'artisanat d'art.

Un label est décerné à des collectivités qui développent des politiques en faveur du développement et de la transmission des savoir-faire.

Conscientes du potentiel de l'artisanat pour l'animation du tissu urbain et de l'identité de leur territoire, les collectivités détentrice doivent s'engager et répondre à plusieurs critères :

- Favoriser l'installation de professionnels sur le territoire notamment aménagement d'ateliers relais, création de pépinière, mise à disposition de locaux au centre-ville,
- Organiser des actions d'informations, et de promotion des métiers d'art,
- Développer le tourisme culturel,
- Accompagner les actions de formation,
- Favoriser les actions auprès des publics scolaires.

Les actions menées sur l'ensemble du territoire de la communauté de la commune Haut-Jura Saint-Claude répondent à tous ces critères.

De nombreux ateliers d'art, sur le territoire communautaire ont été distingués par les labels EPV (entreprise du patrimoine vivant), MOF (meilleurs ouvriers de France).

Saint-Claude, ville centre de la communauté de communes (petite ville de demain) détient elle-même depuis 1992, le label ville et métiers d'art.

Ce label hautement qualitatif serait une garantie de la reconnaissance du travail accompli par la collectivité sur l'ensemble du territoire.

Le barème de cotisations pour l'ensemble de la communauté de communes serait de 4 800 € (barème en fonction du nombre d'habitants tranche 20 001 à 50 000 habitants).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le dépôt d'une candidature pour le label Ville et métiers d'art pour l'ensemble de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et la mutualisation de ce label à l'échelle du territoire,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210929-HJSCSG20211031-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>2</td> <td>10</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	2	10	3	Date et lieu de la séance MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 Salle des fêtes de l'Essard Villard Saint-Sauveur			
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	34	2	10	3											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire															

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Guy Manzoni (suppléant de Annie Mayet), Christian Rochet, Pascal Bonin, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Philippe Lutic, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean Ecuyer, Michael Jacquenod

ABSENTS : Toukham Hatmanichanh, Nathalie Ambrozio, Joëlle Guy

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Claire Cornot, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Emilia Brûlé donne pouvoir à Jean-François Miny, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Roland Frezier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Céline Desbarres, Frédéric Poncet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Olivier Brocard donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 34 présents et 10 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 29 septembre 2021, datée du 23 septembre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°10/3-1

ADMINISTRATION GENERALE

Assemblée Haut-Jura Saint-Claude : liste des conseillers communautaires

Vu la liste des délégués approuvée lors du conseil communautaire du 17 juillet 2020,

Vu la démission de Mme Christine Sophoclis de son poste de conseillère municipale entraînant celui de son poste de conseillère communautaire,

Vu l'article L273-12 du code électoral,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la liste des délégués communautaires comme suit :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	BRAUN Caroline	SAUVEUR Régis
BELLECOMBE	GROS Stéphane	PITEL Frédéric
LES BOUCHOUX	HEURTIER Isabelle	HENROTTE Jean-Marc
CHASSAL-MOLINGES	DEMARCHI Jean-François	
	CORNOT Claire	
CHOUX	PIERS Josette	MOULEYRE Jean-Louis
COISERETTE	VINCENT Bernard	MONNET Romain
	FREZIER Roland	
	DAVID Jean-Louis	
	DURANDOT Nelly	
	VINCENT Maryse	
	ECUYER Jean	
COYRIERE	GRENARD Daniel	BOCQUET Marc
LAJOUX	MAITRE Hubert	GRENARD Thierry
LARRIVOIRE	DONZE Anne-Christine	KERNOU Mourad
	PASSOT Philippe	
	BRULÉ Emilia	
	PLAUT Laurent	
	CHIQUET Cécile	
	MINY Jean-François	
LESCHERES	MAYET Annie	MANZONI Guy
LES MOUSSIÈRES	ROCHET Christian	GROSTABUSSIAT Sandra
LA PESSE	MERCIER CLAUDE	CARNOT Julien
RAVILLOLES	MOREL-FOURRIER Roger	CAVALIERE Vivian
LA RIXOUSE	BONIN Pascal	PERRIN Philippe
ROGNA	JACQUENOD Michael	DEMANGE Roland
	MILLET Jean-Louis	
	ELINEAU Herminia	
	INVERNIZZI Noël	
	BILLARD Isabelle	
	DUCHENE Gérard	
	CHAMBARD Catherine	
	BERNARD Alain	
	HATMANICHANH Toukham	
	HERZOG Frédéric	
	DE ROECK Laetitia	
	COTTET-EMARD Lilian	
	AMBROZIO Nathalie	
	LUTIC Philippe	
	DESBARRES Céline	
	GELPER Loïc	
	PONCET Frédéric	
	Joëlle GUY	
	BROCARD Olivier	
	LAHAUT Francis	
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	PERRIN Raphaël	GRENARD Eliane
VILLARD SAINT-SAUVEUR	MONNERET Daniel	MEYNIER Michel
VIRY	MAIRE Jean-Daniel	BLONDET Alain
VULVOZ	JACQUENOD Daniel	COLIN Yves

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 30/09/2021 Reçu en préfecture le 30/09/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210929-HJSCSG20211041-DE									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Excusés</th> <th>Pouvoirs</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>49</td> <td>34</td> <td>2</td> <td>10</td> <td>3</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	49	34	2	10	3				
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents											
49	34	2	10	3											
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	Date et lieu de la séance					 									
	MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 Salle des fêtes de l'Essard Villard Saint-Sauveur														

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Guy Manzoni (suppléant de Annie Mayet), Christian Rochet, Pascal Bonin, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Philippe Lutic, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean Ecuyer, Michael Jacquenod

ABSENTS : Toukkham Hatmanichanh, Nathalie Ambrozio, Joëlle Guy

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Claire Cornot, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Emilia Brûlé donne pouvoir à Jean-François Miny, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Roland Frezier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Céline Desbarres, Frédéric Poncet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Olivier Brocard donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 34 présents et 10 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 29 septembre 2021, datée du 23 septembre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°10/4-1

PERSONNEL

Tableau des emplois

Il convient de mettre à jour le tableau des emplois adopté le 30 juin 2021,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique,

Considérant le tableau des emplois adopté par délibération lors du Conseil Communautaire du 30 juin 2021,

Considérant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2021 établie par le Centre de Gestion du Jura, il convient à la date du 1^{er} octobre 2021 de :

- Supprimer les emplois correspondant au grade de :
 - Rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet,
 - Agent de maîtrise principal à temps complet,

- Créer les emplois correspondant au grade de :
 - Attaché territorial à temps complet,
 - Technicien territorial principal à temps complet,

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 039-200026573-20210929-HJSCSG20211041-DE

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le tableau des emplois suivant :

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE										
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	ETP			POURVU	Délibération à prendre		
								20210929		
								temps complet	temps partiel	
EMPLOIS FONCTIONNELS	DGS		DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES						1	0
		DGS 20-40 000 hab	A	1.00	35	1.00	1	1	0	
ADMINISTRATIVE	ATTACHE TERRITORIAL		ATTACHE TERRITORIAL						6	0
		ATTACHE PRINCIPAL	A	1.00	35	0.00	0	0	0	
		ATTACHE TERRITORIAL	A	1.00	35	6.00	4	6	0	
	REDACTEUR TERRITORIAL		REDACTEUR TERRITORIAL						4	0
		REDACTEUR PPAL 1ère CL	B	1.00	35	2.00	1	2	0	
		REDACTEUR	B	1.00	35	2.00	2	2	0	
	ADJOINT TERRITORIAL		ADJOINT TERRITORIAL						17	1
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ère cl	C	1.00	35	5.00	5	5	0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ème cl	C	1.00	35	4.00	4	4	0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1.00	35	8.00	8	8	0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0.50	17,5	0.00	0	0	0	
		ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0.49	17	0.49	1	0	1	
		ADJOINT ADMINISTRATIF							8	1
	TECHNIQUE	TECHNICIEN TERRITORIAL		TECHNICIEN TERRITORIAL						1
TECHNICIEN TERRITORIAL			B	1.00	35	1.00	1	1		
AGENT DE MAITRISE			AGENT DE MAITRISE						5	0
		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1.00	35	2.00	2	2	0	
AGENT DE MAITRISE		C	1.00	35	3.00	3	3	0		
ADJOINT TECHNIQUE			ADJOINT TECHNIQUE						5	1
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ère CL	C	1.00	35	1.00	1	1	0	
		ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2ème CL	C	1.00	35	2.00	2	2	0	
		Adjoint technique	C	0.06	2/35	0.06	1	0	1	
		Adjoint technique	C	1.00	35	2.00	1	2	0	
ADJOINT TECHNIQUE								2	1	
CULTURELLE	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE						1	0
		ATTACHE CONSERVATION PATRIMOINE	A	1.00	35	1.00	1	1	0	
	PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						3	1
		PROF ENS ARTIST HORS CL	A	1.00	16	1.00	1	1	0	
		Prof d'Enseig Artist Cl Normal	A	0.25	4/16	0.25	1		1	
		Prof d'Enseig Artist Cl Normal	A	1.00	16	2.00	1	2		
		PROF ENS ARTIST CL NORMALE							2	1
	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE		ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						7	13
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0.23	4,5/20	0.23	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0.60	12/20	0.60	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	0.80	16/20	0.80	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 1°cl	B	1.00	20	3.00	3	3		
		ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 1ère CL	B						3	3
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.15	3/20	0.30	1		2	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.30	6/20	0.00	0			
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.60	12/20	0.60	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.53	10,5/20	0.53	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.50	10/20	0.50	1		1	
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	1.00	20/20	3.00	3	3		
		Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl	B	0.55	11/20	0.55	1		1	
		ASS ENSEIGN ARTIST PPAL 2ème CL	B						3	6
		Assistant enseign. artistique	B	1.00	20/20	1.00	1	1		
		Assistant enseign. artistique	B	0.53	10,5/20	0.53	1		1	
		Assistant enseign. artistique	B	0.10	2/20	0.10	1		1	
		Assistant enseign. artistique	B	0.28	5,5/20	0.28	1		1	
	Assistant enseign. artistique	B	0.40	8/20	0.40	1		1		
	ASS ENSEIGN ARTIST	B						1	4	
	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		ASSISTANT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES						9	0
		ASSISTANT CONSERVATION PPAL 1ère cl	B	1.00	35	5.00	5	5	0	
		ASSISTANT CONSERVATION PPAL 2ème cl	B	1.00	35	2.00	2	2	0	
	ASSISTANT CONSERVATION	B	1.00	35	2.00	2	2	0		
	ADJOINT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		ADJOINT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES						14	1
		ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 1ère CL	C	1.00	35	1.00	1	1	0	
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2ème CL		C	1.00	35	4.00	4	4	0		
Adjoint du patrimoine		C	0.50	17,5	0.00	0		0		
Adjoint du patrimoine		C	0.70	24,5	0.70	1		1		
Adjoint du patrimoine		C	1.00	35	9.00	9	9			
ADJOINT DU PATRIMOINE	C						9	1		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à compter des dates indiquées
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2021, chapitre 012,
- **ACTE** que les modifications apportées au présent valent création et / ou suppression de postes aux dates indiquées,
- **ACTE** que des personnels en contrat saisonnier ou pour accroissement temporaire d'activités pourront venir renforcer les présents emplois permanents en fonction des besoins des services,
- **ACTE** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984,
- **ACTE** que les recrutements liés aux activités nordiques et piscine seront effectués dans le cadre d'emplois saisonniers et adaptés aux besoins des structures,
- **ACTE** que pour le besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des emplois de vacataires afin d'assurer un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, rémunéré après service fait sur la base d'un forfait,
- **ACTE** que pour les besoins du service public, il convient d'avoir recours à des emplois de chargé de projet,
- **AUTORISE** le Président à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- **AUTORISE** le Président à définir le forfait de rémunération servi aux vacataires qui seront recrutés en application de la présente délibération, selon la nature de l'acte lié à la vacation,
- **AUTORISE** le Président à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activités,
- **AUTORISE** le Président à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois de contrats de projets,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE	MEMBRES					Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021 Affiché le ID : 039-200026573-20210929-HJSCSG20211051C-DE
	En exercice 49	Présents 34	Excusés 2	Pouvoirs 10	Absents 3	Le Président, Raphaël Perrin Signé par : 
Date et lieu de la séance						
Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire	MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 Salle des fêtes de l'Essard Villard Saint-Sauveur					

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Roland Frezier, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Anne-Christine Donze, Laurent Plaut, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Guy Manzoni (suppléant de Annie Mayet), Christian Rochet, Pascal Bonin, Jean-Louis Millet, Noël Invernizzi, Isabelle Billard, Gérard Duchêne, Alain Bernard, Frédéric Herzog, Lilian Cottet-Emard, Philippe Lutic, Céline Desbarres, Loïc Gelper, Francis Lahaut, Daniel Monneret, Jean-Daniel Maire, Daniel Jacquenod

EXCUSES : Jean Ecuyer, Michael Jacquenod

ABSENTS : Toukham Hatmanichanh, Nathalie Ambrozio, Joëlle Guy

POUVOIRS : Jean-François Demarchi donne pouvoir à Claire Cornot, Philippe Passot donne pouvoir à Laurent Plaut, Emilia Brûlé donne pouvoir à Jean-François Miny, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Roger Morel-Fourrier donne pouvoir à Roland Frezier, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard donne pouvoir à Philippe Lutic, Laëtitia De Roeck donne pouvoir à Céline Desbarres, Frédéric Poncet donne pouvoir à Isabelle Heurtier, Olivier Brocard donne pouvoir à Raphaël Perrin

Soit 34 présents et 10 pouvoirs soit 44 votants

La convocation pour la séance du 29 septembre 2021, datée du 23 septembre 2021, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

N°10/5-1

FINANCES

Décisions modificatives : budget Office de Tourisme et budget annexe ZAE

Vu la nécessité de réajuster le budget Office de Tourisme et le budget annexe des activités économiques,

Il est proposé les décisions suivantes :

OFFICE DE TOURISME

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 1-2021	BP + DM1 2021
011-Charges à caractère général	181 000.00	-1 000.00	180 000.00
67- Charges exceptionnelles	500.00	1 000.00	1 500.00
	181 500.00	0.00	181 500.00
		0,00	

ZAE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM 1-2021	BP + DM1 2021
041- Opérations patrimoniales	1 570.00	132.00	1 702.00
	1 570.00	132.00	1 702.00
		132.00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	DM 1-2021	BP + DM1 2021
041- Opérations patrimoniales	1 570.00	132.00	1 702.00
	1 570.00	132.00	1 702.00
		132.00	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 44 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCEPTE** la décision modificative du budget Office de Tourisme,
- **ACCEPTE** la décision modificative du budget annexe des Activités Economiques,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.